
LONDRES – ATLAS II, Groupe thématique 3 : L'Internet mondial : la perspective de l'utilisateur – Séance 3
Dimanche 22 juin 2014 – 11h00 à 13h00
ICANN – Londres, Angleterre

WOLF LUDWIG: Bienvenue à la dernière séance avant notre pause déjeuner. Nous avons déjà pris un peu de retard. Avant de faire la pause-café, il y a eu certains commentaires faits par certains des représentants d'EURALO, destinés surtout à traiter de la souveraineté publique et du contrôle sur les infrastructures. Et j'ai vu que Sergio et un autre collègue de LACRALO ont levé la main.

Donc, Jean-Jacques va faire un résumé de la séance de ce matin mais nous aimerions écouter les deux derniers commentaires dans la salle. Sergio, vous avez la parole.

SERGIO SALINAS PORTO: Merci Wolf. Alors, quelques observations. Quelques observations par rapport à ce que tu viens de dire, Wolf. Et j'aimerais que ce soit public. Très souvent, je n'ai pas été d'accord avec des questions que tu as présentées mais parce que je ne te comprenais pas. Je commence simplement à comprendre ta logique de pensée. Et si je suis bien ta logique, alors je suis d'accord avec toi parce que tu as d'abord dit que tu ne croyais pas dans les gouvernements et que tu avais beaucoup de doutes vis-à-vis des gouvernements.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc moi je me posais la question de savoir pourquoi. Parce que, d'un point de vue latino-américain, nous on fait très souvent confiance aux gouvernements. « Mais alors que se passe-t-il dans les pays européens? » mais tu as dit quelque chose qui ajoute de la qualité à ta participation. C'est-à-dire qu'il faut participer et contrôler. Je crois que notre devoir, en tant que citoyen, c'est de contrôler ce que font nos gouvernements. Et si ça, c'est l'idée que tu voulais transmettre, alors moi je l'exprimerai en d'autres termes ; en termes de démocratie participative. Participer, contrôler la gestion du gouvernement ; ça, ça fait partie d'un mécanisme dans lequel les citoyens doivent être appliqués.

Ensuite, tu parlais de la question de la rentabilité. Et là, je dois dire que je suis d'accord avec toi aussi pour dire que, très souvent, le manque de connectivité ou d'infrastructures dans nos pays, en Argentine ça peut arriver dans certaines régions, c'est lié au fait que les entreprises privées n'investissent pas suffisamment d'efforts parce qu'elles pensent que ça n'est pas rentable et ne jouent pas leur rôle. Regardez la situation en Argentine ; en Argentine, on a demandé à maintes reprises à l'Etat de travailler sur la question de l'IPv6 et on l'a demandé également aux entreprises.

Et les entreprises nous ont dit, « Personne ne nous a demandé l'IPv6 donc on n'investit pas parce que personne ne nous l'a demandé ». En fait, ce qui manque c'est un manque d'investissement or ces entreprises génèrent des richesses donc comme elles génèrent des richesses, elles n'ont pas besoin d'investir pour offrir un meilleur service aux

utilisateurs. C'est pourquoi les deux positions que tu as présentées, je les comprends et je te rejoins parce que je viens de les comprendre.

WOLF LUDWIG:

Merci Sergio de ces observations complémentaires. Et je crois qu'il y a un collègue chilien qui souhaitait également intervenir et faire un commentaire.

HUMBERTO CARRASCO:

Merci. Je vais parler en Espagnol. Je souhaitais simplement dire que je suis d'accord. Effectivement, il y a une dichotomie entre les règles du marché et l'intérêt public. Et là, lorsque l'on parle de problèmes liés à l'infrastructure, on se trouve face à un dilemme par rapport à encourager la compétitivité et l'accès universel tel qu'on le connaît d'un point de vue technique. Et à cet égard, je crois que les personnes chargées de réglementer, de par le monde, ont tentées d'imposer des responsabilités lorsqu'ils donnent des contrats pour ce qui concerne l'accès dans les zones rurales.

Toutefois, je pense que nous, en tant qu'utilisateurs, on doit constamment veiller à ce type de conduite et veiller à ce qu'il y ait un accès dans les zones rurales et pour les populations ayant des besoins spécifiques.

WOLF LUDWIG:

Merci de ces commentaires. J'aimerais à présent passer la parole à Jean-Jacques pour qu'il nous fasse son résumé.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Wolf. Mon rôle, ce n'est pas de faire un rapport exhaustif des débats qu'on a eus ce matin. Mais c'est une initiative personnelle et vous allez m'excuser si je souligne ou mets en exergue certains aspects et en laissent d'autres de côté parce qu'il s'agit d'un exercice excessivement subjectif. Et j'assume cette responsabilité.

Tout d'abord, nous devrions nous concentrer sur trois éléments: la technologie, les principes et les recommandations que l'on peut tirer de tout cela.

D'abord les technologies. Quelqu'un a dit ce matin que les technologies sont neutres. C'est tout à fait vrai dans le sens où on y pense en tant qu'utilisateurs. Toutefois, j'aimerais dire que vous, vous pouvez avoir une influence sur les applications et sur certaines orientations des technologies. Par exemple, quelqu'un a dit ce matin, la représentante de l'Arménie a dit que vous ne pouvez pas comparer les loisirs avec l'éducation, la formation, la sensibilisation, etc.

Et elle a tout à fait raison, donc c'est à vous, par l'intermédiaire de vos ONG, ALS, contacts avec vos gouvernements locaux, d'avoir une influence sur cet état d'esprit. Parce que tout ce qui concerne Hollywood, ça ne constitue pas l'ensemble d'une encyclopédie. Ça fait partie des loisirs. Il ne faut tout mélanger. Les loisirs, le divertissement, ça fait partie de la culture mais ça n'est pas que de la culture.

Deuxième élément, il faut s'en tenir aux principes. Peut-être que par le passé, on n'a pas exprimé suffisamment clairement les principes. Pour

faire simple, je pense qu'il est temps de faire en sorte que les utilisateurs généraux d'Internet soient replacés dans l'espace général de l'Internet. Et l'intitulé de notre séance de travail est intitulé « L'Internet Mondial: Le Point de Vue de l'Utilisateur », donc si l'on place le point de vue du l'utilisateur au cœur de tout cela, tout ce dont on a parlé ce matin – accès, accessibilité, etc. – sont tous des éléments importants.

Mais j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Aziz, à savoir qu'on s'attend, d'une certaine manière, à les traiter différemment. L'aspect technique, bancaire, etc., toutes ces personnes qui sont spécialisées dans ces domaines veulent les traiter de manière distincte or on devrait les traiter de manière globale. Et ça, c'est un point très important soulevé par Aziz. Ensuite, comment traiter, par exemple, la question des contenus soulevée par notre collègue de l'Arménie?

S'il n'y a pas de conscience du fait que de fournir un ordinateur et une connexion, c'est une bonne chose mais que s'il n'y a pas de contenu local à fournir, qu'obtenez-vous? Vous obtenez un accès gratuit par le monde, qui est divertissant mais qui n'a aucune pertinence pour l'utilisateur local. En ce qui concerne les principes, je crois qu'il est apparu clairement d'après nos débats de ce matin qu'il est urgent de restaurer la confiance. Certains l'ont exprimé en disant qu'« il faut renforcer le contrôle public. »

Je n'aime pas beaucoup de ce terme de contrôle public, parce que je sais qu'il y a certains pays dans le monde, surtout les pays populistes, où ce contrôle public est exercé de manière excessive. C'est différent du contrôle judiciaire et de la surveillance parlementaire.

Ça, ce sont deux éléments très importants. Et là, je dois vous parler d'un paradoxe. On a tous parlé de l'Internet comme si, en soit, ça pouvait promouvoir la démocratie, promouvoir l'éducation, etc. Mais j'aimerais vous mettre en garde sur le fait que l'Internet pourra le faire mais ne peut pas remplacer les efforts d'une population vers la promotion d'une plus grande démocratie.

L'Internet en soit ne peut pas résoudre un problème d'inégalité. J'ai été choqué d'apprendre, il y a deux/trois ans maintenant, que plus de 50 ans après l'indépendance de l'Inde, le niveau d'illettrisme en Inde continuait d'avoisiner les 60%. Et ça, ça n'a rien à voir avec l'existence ou l'absence d'Internet. C'est une question de bonne gouvernance. Et de moyens bien entendus. Mais il y a d'autres pays pauvres qui ont mieux réussi à faire face à cette question de l'illettrisme.

Parmi les autres principes sur lesquels on doit insister, et j'aimerais que cela apparaisse quelque part dans nos recommandations, il y a tout ce qui concerne qui doit faire confiance à qui. Devons-nous croire aveuglément Google, Facebook, etc.? Et là je dois utiliser l'analogie avec le secteur financier où on nous a dit pendant 30 ans que l'avenir de l'économie mondiale dépendait de la mise en œuvre d'une autoréglementation.

On ne veut pas que les gouvernements interviennent dans nos problèmes économiques et financiers. Et vous voyez où ça nous a mené. À des catastrophes énormes et à des plus grandes inégalités encore. Il y a une étude très importante, WTIF en anglais, qui reprend une classification des pays au niveau international et malheureusement la

tendance est très claire. La tendance, c'est qu'un nombre plus limité de personnes possède un plus grand nombre d'argent, de propriétés, etc.

Donc la question est de savoir si on considère que c'est normal ou pas. Et il faut tirer des enseignements de cela pour notre préoccupation, à savoir l'Internet. Et la même chose s'applique aux propriétés à Londres, à Paris, à New York, etc. Ça, ça se produit avec l'Internet. Il faut en prendre conscience.

Enfin, un mot sur la sensibilisation et l'autonomisation. Je crois qu'il en va de notre responsabilité. Chacun dans notre communauté, dans notre région, dans notre pays, de nous assurer d'identifier correctement les défis et les difficultés. S'agit-il d'avoir une meilleure accessibilité ou d'avoir plus de contenu?

Il y a un chiffre très intéressant qui a été révélé ce matin par le Pérou, 1 km de route asphaltée pourrait représenter 10 000 connexions Internet. Une comparaison frappante. Donc c'est ce type de pensée globale autour de l'Internet qui a été présent dans ce débat. Et je vous encourage à contribuer à ce débat.

GUNELA ASTBRINK:

Merci beaucoup de ce résumé très intéressant de la séance de ce matin. S'il n'y a pas d'autres commentaires là-dessus, je crois qu'on va maintenant passer au troisième et dernier thème de ce Groupe de Discussion Thématique. Il va y avoir une introduction. Pourrions-nous avoir la présentation à l'écran, s'il vous plait? Parfait. Alors, Fatima et

Jean-Jacques nous ont fait une introduction sur les thèmes précédents. Est-ce que vous voulez faire de même pour ce thème-ci?

FATIMA COMBRONERO: Alors, il s'agit du thème numéro 3 qu'on avait proposé à l'origine pour le débat. Un collègue dans la salle voulait l'évoquer hier et on lui a dit qu'on allait en parler aujourd'hui. Donc étant donné les récentes annonces publiques par rapport à l'invasion massive des communications de la part des gouvernements – non pas d'un seul gouvernement mais de plusieurs gouvernements – donc face à l'argument qui voulait que cela se faisait de la part des gouvernements nationaux.

La question qu'on posait, c'est « est-ce que les utilisateurs de l'Internet vont pouvoir continuer à profiter de l'Internet global tel qu'on le connaît aujourd'hui? » Donc la question que l'on vous soumet aujourd'hui, c'est de savoir donc « Y-a-t-il des moyens par lesquels les utilisateurs d'Internet puissent collaborer dans le développement des cadres de réglementation et des politiques afin que leur propre intérêt soit inclus? » Voilà la question qu'on voulait vous poser et qu'on vous propose pour le débat. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Fatima. Puis-je vous suggérer, en analysant cette question numéro 3, de ne pas faire état, en profondeur, de la situation dans vos pays? Parce qu'on en a déjà parlé ce matin. Mais plutôt de nous parler

de votre expérience afin de nous dire quelle est votre vision des problèmes.

S'agit-il de problèmes liés à la sécurité, à l'économie, à l'infrastructure? Et comment pensez-vous surmonter ces problèmes?

SERGIO SALINAS PORTO: Je pense qu'il y a cette question de respect de la vie privée qui, selon nous, est en rapport avec la plupart des entreprises qui collectent des données et qui sont aux Etats-Unis principalement lorsque l'on parle d'autres problèmes en rapport avec la numérisation. S'il y avait une législation aux Etats-Unis qui passe et qui soit acceptée, cela aura des conséquences mondiales. Donc le pouvoir des citoyens, des utilisateurs plutôt que pas seulement envoyer des lettres à leur gouvernement, à leurs élus.

Moi je pense qu'on peut faire beaucoup plus que cela. Nous avons le cadre légal et juridique du pays à prendre en compte. Et l'exemple de Google est très clair, ils ont un accord de ne pas partager les données et ils partagent néanmoins parfois ces données avec les Etats-Unis. Donc est-ce que l'on peut intervenir dans la vie politique des Etats-Unis, dans leur développement de politiques? C'est la question qui se pose et qui n'est pas du tout facile à résoudre.

HUMBERTO CARRASCO: Brièvement, j'aimerais rebondir sur ce qui a été dit. Ce que les utilisateurs peuvent faire justement. Je pense qu'il y a plusieurs manières de procéder à l'avenir. Produire des rapports qui seront

partagés, qui seront communiqués pour les cadres juridiques qui peuvent bien indiquer le meilleur intérêt des utilisateurs auprès des membres du Parlement.

C'est très important que, par exemple, les politiques soient au courant pour qu'ils puissent faire passer des textes de lois qui soient bénéfiques pour les utilisateurs de l'Internet. On ne peut pas isoler les organisations ou les entreprises. On envoie parfois nos plaintes, on se plaint de ne pas être écoutés, je crois qu'il faut travailler ensemble et travailler avec les gens qui ont un pouvoir législatif, qui ont le pouvoir juridique de créer des textes de loi.

FATIMA COMBRONERO:

J'aimerais ajouter à ce point pour voir si nous pouvons trouver une réponse. Il y a 13 principes, 10 principes ont été partagés par différents organismes. Il y avait un groupe initial par rapport à la surveillance de masse, on a parlé des principes, les gouvernements doivent respecter des principes sur l'aspect privé des données.

Donc il y a un principe de légalité. La surveillance doit être légale. Elle doit être légitime. Il y a un aspect de proportionnalité, d'autorité juridique compétente, respect des textes de loi déjà existants, transparence, contrôle par l'opinion publique, coopération internationale pour éviter justement l'accès illégitime aux données.

Donc on pourrait prendre ces principes pour développer un cadre de référence juridique pour que les intérêts des utilisateurs finaux soient également protégés.

INTERVENANT:

J'ai besoin de mes notes, excusez-moi. J'ai seulement trois points assez courts à présenter au sujet des questions qu'on a déjà abordées. Est-ce que vous pouvez revenir en arrière sur ce transparent? Oui, merci. Donc, la question est un petit peu vague, me semble-t-il. Je crois qu'il faudrait la préciser un petit peu cette question. Ça, ça me gêne un petit peu. J'ai vu le document de NetMundial, je l'ai analysé et j'aimerais vraiment qu'on utilise le document de NetMundial qui a été soutenu déjà fortement par beaucoup de personnes de par le monde.

Et il me semble qu'on devrait incorporer ce document NetMundial dans notre déclaration finale et utiliser ce document NetMundial pour lui donner plus de force, pour le propager. Ce que j'aimerais dire également, par rapport à cette question, basé sur des arguments pour éviter la surveillance. Vous nous affirmez que les utilisateurs finaux de l'Internet vont continuer à apprécier un Internet global. La question est la suivante « Est-ce que l'on peut faire confiance aux entités qui gouvernent l'Internet et aux gouvernements? »

Moi, je ne pense pas qu'on puisse faire confiance à nos gouvernements. J'ai eu le privilège de travailler des deux côtés, du côté gouvernemental et du côté non gouvernemental. Cet argument de la surveillance, dont on parle actuellement et j'aimerais donner un exemple.

Si l'on dit que l'on pouvait avoir confiance en nos gouvernements pour faire ce qu'il y a à faire, moi je ne crois pas qu'on puisse arriver à cette conclusion. Je ne pense donc pas qu'on puisse faire confiance à nos gouvernements. Alors comment nous, pouvons-nous incorporer

quelque chose de pragmatique par rapport à l'ICANN, au niveau de DNSSEC peut-être, pour pouvoir aider les utilisateurs finaux à avoir plus confiance ne la fiabilité du système?

Vous savez, on a beaucoup appris ces dernières années. Un gouvernement peut corrompre des routeurs CISCO pour être en mesure de prendre des données qui passent par ces routeurs et de les saisir. Comment on peut se protéger contre parfois ce que font nos gouvernements, qui vont jusqu'à corrompre les matériaux utilisés par les entreprises? Moi je crois qu'il faut qu'on y réfléchisse, je crois qu'on a beaucoup plus de pouvoir qu'on ne le croit.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci beaucoup, Gunela. Moi j'aimerais répondre à quelques-unes de ces remarques ou questions. J'ai primé un titre « what to do », nous sommes conscients de tout cela, il faut trouver des solutions. Je crois qu'il y a trois niveaux auxquels nous pouvons faire quelque chose. Ce n'est pas toujours parfait mais il me semble qu'on peut réagir néanmoins au niveau des utilisateurs. C'est vous, c'est les collectivités, les communautés, les personnes que vous conseillez, vous pouvez faire beaucoup à ce sujet.

On ne peut peut-être pas directement influencer les choix et les politiques de Washington depuis l'Amérique Latine, c'est bien clair. Vous n'êtes pas aux Etats-Unis. Mais si vous n'êtes pas satisfaits de ce que fait un moteur de recherche qui ne vous assure pas la vie privée, et bien moi, ces derniers mois, j'ai changé de moteur de recherche. Ce

n'est pas parfait, je ne suis pas complètement sûr qu'il y ait un respect de ma vie privée.

Bon, je vais vous donner un nom, moi j'utilise Qwant. Il y a beaucoup d'autres moteurs de recherche, il n'y a pas que Google. On peut utiliser d'autres moteurs de recherche parce que si on a plus confiance en un système comme Google, on peut utiliser un autre système. Peut-être que je reviendrai à Google une fois qu'ils m'auront convaincu qu'ils respectent ma vie privée. Vous savez au niveau des autorités qu'est-ce que l'on peut faire par rapport aux pouvoirs publics?

Je crois qu'il faut parler à nos représentants au niveau local, régional et national et dire que ce sont des problèmes cruciaux ; la protection des personnes et de la vie privée, et de l'anonymat, le droit à l'oubli. Et ça, c'est quelque chose d'important à l'avenir également. Parlez à vos élus, communiquez avec vos élus pour qu'on revoit les textes de loi qui existent.

Il y a de cela deux mois environs, quelqu'un qui était à la tête d'un service secret est venu à la télévision, il a dit « c'est scandaleux, Snowden était un traite, etc. » et bien sûr il a dit « nous avons appliqué les lois de la surveillance et du renseignement. » Certaines de ces lois, au Royaume-Uni, avait au moins 30 ans d'âge. Avant Internet!

Les lois sur la surveillance et l'espionnage datent d'avant l'existence de l'Internet. Donc pour le cas de la France, nous faisons un travail en ce sens. Donc n'oublions pas l'aspect juridique, ça ne va pas être spontané pour vos élus, ils ne vont pas obligatoirement comprendre tout cela. Il faut leur rappeler leurs bons souvenirs, leur expliquer la situation.

Troisième point, la collectivité des utilisateurs que vous représentez ici, que vous avez organisé, que vous avez organisé au niveau local ou au niveau régional. Nous avons une première étape, la création de nombreuses ALS dans nos régions. Et on était très heureux de s'identifier et de dire « nous sommes des utilisateurs de l'Internet ». Passons maintenant à l'étape suivante. Il n'y a pas assez d'équité entre les différentes régions du monde. Certains d'entre nous sont encore à la phase d'identification, commencent à communiquer. Et d'autres ont déjà des programmes éducatifs. Déjà certains sont passés au niveau de la création de contenu.

Donc, par rapport aux ALS, – voilà ce que j'aimerais dire en tant que membres de l'ALAC – à chaque fois que nous autorisons la création d'un nouvel ALS, nous applaudissons, nous sommes très très heureux de cela. Mais parfois on se pose des questions « qu'est-ce qu'il leur faut véritablement? Ils n'ont peut-être que 3 ans d'existence ».

Donc les normes, les standards doivent être beaucoup plus élevés. Il faut relever la barre et travailler avec notre représentant au niveau de l'ALAC. Vous n'êtes peut-être pas assez conscients de tout ce que vous pouvez faire pour travailler aux lignes de conduites, aux politiques élaborées à l'ICANN. Vous pouvez faire beaucoup. Au gNSO, c'est là où se font beaucoup de politiques mais dans d'autres parties de la communauté également, on peut faire beaucoup pour une contribution renforcée à l'établissement des politiques. Regardez, en 2 ans à l'ALAC, beaucoup a été fait. Il y a une véritable croissance de l'engagement de la communauté qui est représentée par l'ALAC. Donc à l'ICANN. Et nous faisons du développement de politiques.

Vous devez absolument exiger, et vous devriez l'obtenir, une plus grande transparence au niveau local parce que nous dépensons beaucoup de fonds à l'ICANN en capital humain pour avoir ce processus, comme ATRT 2, processus de revue et d'analyse qui dure plusieurs années. Donc il faut qu'il y ait absolument un équivalent pour nous, pour obtenir au niveau local une analyse plus avancée.

Dans certains pays, les opérateurs ccTLD n'opèrent pas dans la transparence. On nous l'a dit tout à l'heure. Ça, ça ne peut pas venir de Washington, de Paris ou de l'ICANN, ça doit venir de vous. Si vous n'insistez pas, si vous n'exigez pas la transparence de la part de vos opérateurs de ccTLD, vous n'allez pas l'obtenir et ça ne va pas se faire de manière spontanée. Il faut que vous travailliez beaucoup au niveau local pour obtenir cela.

Il y a une suggestion qui a été faite par [Inaudible], des Etats-Unis qui était d'utiliser ce qui a été fait à NetMundial. La déclaration NetMundial est connue dans le monde entier. Je crois qu'il faut rebondir sur cette déclaration de NetMundial et l'utiliser à bon escient. Il y a une très bonne réputation par rapport à cette déclaration NetMundial et je crois qu'on n'a pas besoin d'un commentaire de 12 pages sur cette déclaration.

Il faut deux paragraphes concis, en une seule page, pour expliquer pourquoi c'était important. Il faut que la chef d'état ou un ministre ou un cabinet de ministre puisse lire d'une manière concise une synthèse de cette déclaration qui émane de NetMundial. Alors pensons à une déclaration de l'ALAC sur la manière d'améliorer la déclaration de NetMundial où il manque peut-être encore quelques points.

Moi je suis co-Président d'un Groupe de Travail ALAC et je suis prêt à recevoir vos idées et vos suggestions, vos commentaires pour se faire. Comment le faire, dans quel format, avec quels délais et dates limites, tout ça reste à voir. À Fatima.

FATIMA COMBRONERO:

Nous avons une question à distance de Javier Rodriguez qui nous demande, « La fragmentation de l'Internet en petites entités régionales a commencé à 2005 lorsque Yahoo a segmenté la publicité selon l'emplacement de l'utilisateur. NetFlix vous permet de voir des films selon l'endroit où vous vous trouvez dans le monde. Ce n'est pas seulement les gouvernements qui ont divisé l'Internet, c'est également les grosses entreprises qui divisent le monde et l'Internet de cette manière. Donc ça c'est pour des buts commerciaux.

Cette moindre mondialisation. Je crois qu'ils veulent plus nous contrôler pour pouvoir vendre plus de produits selon la région dans laquelle nous sommes sur le monde. Donc nous devons demander d'avoir un Internet mondial et arrêter un petit peu tout ce marketing d'entreprises qui est en train de se jouer sur l'Internet actuellement. Merci beaucoup. »

GUNELA ASTBRINK:

Je vais demander à Yuliya de s'exprimer mais au vue des commentaires de Javier Rodriguez, prenez cela en compte.

YULIYA MORENETS:

Je serai très brève. Je vais prendre en compte ce qui a été dit déjà. Ce que je voulais dire tout simplement, nous savons tous que la question de la surveillance est en rapport direct avec un Internet sûr et solide. Ce que je voulais dire c'est que nous devons réaffirmer dans notre message ce qui a été dit à NetMundial, la déclaration de NetMundial avec deux points précis.

Avoir une approche équilibrée entre un Internet sûr et fiable et d'un autre côté avoir le respect de la vie privée. Donc l'équilibre doit absolument être trouvé comme on l'a dit à NetMundial dans cette recommandation.

Et deuxième point, souligner le modèle multi-parties prenantes. Jean-Jacques vient de nous dire, en plusieurs points, que l'on peut améliorer peut-être la déclaration de NetMundial.

Il me semble qu'on pourrait proposer une mise en œuvre de cette déclaration parce que comment mettre en œuvre ce qui a été noté à NetMundial? Comment mettre en œuvre de la part de la société civile ces principes qui émanent de NetMundial? Merci beaucoup.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

J'aimerais rebondir là-dessus, sur cette dernière remarque que vous avez faite. Premièrement, j'aimerais vous lire, et c'est très court, hélas peut-être, sur la surveillance de masse, tout ce qui a été dit au NetMundial au chapitre 3.2. « La surveillance arbitraire de masse limitent la confiance en l'Internet et l'écosystème de gouvernance de l'Internet.

La collecte des données personnelles par les Etats et acteurs non étatiques doit être conduite en accord avec les droits de l'Homme légiférés au niveau mondial. Il faut utiliser les forums comme les conseils des droits de l'homme et l'IGF pour développer une compréhension commune de tous les aspects. Vous le voyez, c'est un consensus à l'ordre mondial. C'est un petit peu vague. C'est tout ce que l'on a. C'est beaucoup mieux que rien. Mais, en effet, plutôt que de réagir en tant que collectivité à l'ALAC.

On a écouté Yuliya, et oui, tout à fait, il me semble que nous devrions absolument, non seulement commenter cette déclaration de NetMundial, mais également être plus solide sur la mise en place à plusieurs niveaux de réponse. Au niveau universel, au niveau des pays, au niveau des régions, au niveau local, au niveau des utilisateurs. Que faire, en effet, pour mettre en œuvre cette déclaration de principe qu'on a entendu à NetMundial?

FATIMA COMBRONERO:

J'aimerais revenir sur les commentaires de Javier brièvement. Nous avons des collègues de pays qui ont véritablement connu la fragmentation de l'Internet et qui nous demandent d'arrêter d'utiliser ce terme de « balkanisation », donc on utilise le terme fragmentation plus que balkanisation. Et comme l'a dit Jean-Jacques, je pense que ces idées de surveillance massive qui ont été soulevées par certaines organisations de sociétés civiles, tout le monde n'était pas toujours d'accord parce que la surveillance de masse n'était pas sanctionnée aussi durement que nous l'aurions aimé.

Nous devrions souligner beaucoup plus cet aspect de surveillance de masse et lui donner plus de poids. Nous sommes tout à fait en désaccord avec cette surveillance de masse. Il faut le faire savoir. Nous, à l'ALAC, nous allons continuer à débattre de cela mais ici, nous avons toute la communauté At-Large, donc nous pouvons marquer notre désapprobation d'une manière beaucoup plus forte tous ensemble et repartir dans notre pays en tant qu'ALS pour insister sur le fait que nous refusons absolument cette surveillance de masse.

GUNELA ASTBRINK:

Oui, cela semble être une manière très positive et concrète d'avancer et peut-être que nous avons la possibilité de rédiger là un petit texte que l'on pourrait examiner cet après-midi pour voir si tout le monde est d'accord avec ce texte afin d'apporter une contribution à la dernière séance, jeudi. Avez-vous des commentaires par rapport à cette proposition? Vous en êtes d'accord? Oui? Parfait. Y a-t-il consensus dans la salle? Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette proposition? Si c'est le cas, peut-être que vous pourriez dire pourquoi.

Donc il y a unanimité dans la salle pour approuver cette proposition très intéressante. Bien, étape suivante. Alors, c'est un groupe assez nombreux de rédaction. Mais nous avons comme référence le document de NetMundial et nous sommes convenus sur le fait que ce texte est déjà rédigé, qu'on peut l'utiliser. On a la possibilité maintenant de renforcer peut-être cette rédaction. Est-ce que vous avez des commentaires? Wolf?

WOLF LUDWIG: Oui peut-être qu'on pourrait vous poser la question. Qu'est-ce qui manque d'après-vous dans ce texte? Vous posez la question peut-être à l'inverse? Ou que faut-il renforcer, que faut-il ajouter à ce texte trop concis? C'est quelque chose qui a été dilué par rapport aux contributions qui ont été faites dans ce domaine. Donc comme exercice préalable à la rédaction, peut-être qu'on pourrait vous poser la question de dire précisément quel est, d'après vous, l'aspect qui devrait être ajouté ou renforcé dans ce paragraphe de la déclaration de NetMundial?

YULIYA MORENETS: Oui, j'ai une question. Vous faites référence au paragraphe de la déclaration de NetMundial, c'est ça? Vous faites bien référence au paragraphe de la déclaration de NetMundial, n'est-ce pas? Oui?

WOLF LUDWIG: Oui, on fait référence à ce qu'a lu Jean-Jacques. Un extrait de la déclaration de NetMundial.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Wolf. Pour répondre à la question de Yuliya. Oui, je suggère de commencer par cela, par la partie que j'ai citée. Mais certainement pas de nous limiter à cela. Il y a deux parties dans le document de NetMundial. D'abord, je crois que l'intitulé exact c'est – voyant le préambule – la déclaration multi-parties prenantes de NetMundial. Ça c'est la première partie. Deuxième partie, feuille de route pour l'évolution future de la gouvernance de l'Internet. Alors je pense que si

l'on doit se livrer à un exercice – et je pense qu'il serait bon de le faire au sein de l'ALAC afin de convaincre nos représentants de l'ALAC peut-être de constituer à l'avenir un groupe de travail dans ce domaine – on doit prendre en considération l'ensemble de cela.

Peut-être que certains voudront insister plus sur l'excès de surveillance mondiale mais il y a bien d'autres aspects qu'il faut prendre en considération concernant l'accès, la qualité, et bien d'autres choses. Est-ce que j'ai répondu à votre commentaire, Yuliya?

YULIYA MORENETS:

Oui, en partie. Merci Jean-Jacques de cette précision. Mais parlons-nous du paragraphe en particulier relatif à la surveillance ou devons-nous, comme l'avez suggéré, prendre en considération toute la déclaration? Ou nous concentrer uniquement sur le paragraphe qui concerne la surveillance?

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Bien, je comprends mieux votre question maintenant. En fait, ça dépend du temps dont on dispose. Notre objectif immédiat, dans cette séance de travail numéro 3, c'est de se concentrer sur ces quelques lignes du paragraphe de la déclaration de NetMundial concernant la surveillance massive. Moi, ce que je suggère, c'est un objectif à plus long terme, à savoir que par l'intermédiaire de l'ALAC, vous vous livriez à une évaluation de l'ensemble de la déclaration de NetMundial. Dire qu'est-ce qui vous semble bon, souligner les lacunes et suggérer éventuellement des améliorations et des propositions concrètes.

WOLF LUDWIG: Merci Jean-Jacques. Mais donc il s'agirait d'un exercice qui viendrait après ATLAS II, ce qui pourrait être le résultat de cette séance d'aujourd'hui. Mais ce dont on a besoin maintenant pour ATLAS II, c'est de parvenir à un résultat aujourd'hui. Pour pouvoir l'ajouter. Donc revenons à la question. Si vous regardez ce paragraphe concis, que pensez-vous qu'il manque? Que voudriez-vous ajouter à la rédaction de ce paragraphe? Qu'est-ce qui d'après-vous manque dans ce paragraphe? Dites-nous quel aspect ou quelle phrase vous souhaiteriez ajouter?

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Wolf, si vous le permettez, peut-être que c'est une manière de procéder, peut-être que ce n'est pas d'améliorer la rédaction mais de faire un commentaire sur ce paragraphe, dire « nous saluons le fait que les dirigeants qui se sont réunis à NetMundial ont examiné ce sujet à la suite des révélations Snowden, nous nous félicitons du fait que ça a été identifié comme un problème crucial mais nous pensons que le ton est encore trop timide et que nous proposons telle et telle chose... » On n'est lié à aucun contrat pour respecter cette rédaction.

Je pense qu'un commentaire d'At-Large s'avérerait plus utile qu'une nouvelle rédaction du paragraphe.

CHRISTOPHER PARSONS: Bonjour. Alors, pour certains qui n'ont pas suivi de près ce qui s'est passé à NetMundial, votre nom s'il vous plait. Oui, Christopher Parsons,

de NARALO. Donc dans le deuxième point, on parle d'une révision. Ça c'est l'un des aspects clés, avant on parlait de « devrait être interdit ». Et non pas « révisé ». Donc l'une des critiques qui a été faite, c'est que la révision ça n'est pas suffisant. Et c'est finalement par défaut que l'on procède à une révision.

Donc peut-être qu'il serait bon d'identifier précisément où cette dilution a eu lieu. De mon point de vue, il faudrait peut-être avoir une rédaction plus vigoureuse, plus ferme.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci de ces commentaires très intéressants. Il faut avoir des résultats ici, donc puis-je suggérer aux modérateurs de procéder de la manière suivante. Vous, comme modérateurs, et nous rapporteurs au bout de la table pourront se réunir en début d'après-midi et ceux qui ont participé à l'exercice de rédaction à NetMundial, – il semblerait que vous, monsieur du Canada, y avait participé. En tout cas, vous connaissez bien la rédaction précise.

Peut-être que vous pourriez participer, faire un commentaire sur la rédaction de ce paragraphe, voire proposer une nouvelle rédaction. Mais il ne s'agit pas de rédiger de nouveau ce paragraphe. Personne ne nous a confié cette mission. Donc, plutôt que d'essayer d'améliorer la rédaction de ce paragraphe, faisons un commentaire sur le fait que nous en avons parlé, nous avons pensé que ce paragraphe était bon pour tel et tel motif, moins bon pour tel et tel motif et que l'une des propositions étaient de modifier la rédaction initiale de ce paragraphe.

Donc peut-être que Gunela, Wolf, Glenn et Judith pourraient se réunir avec les personnes intéressées, leur envoyer un email peut-être, pour obtenir leur contribution?

WOLF LUDWIG:

Oui, mais pour éviter tout malentendu ici, il s'agit d'une séance pour tous. Il ne s'agit pas simplement d'une séance pour l'équipe ici assise. Donc, cela devrait inclure toutes les personnes ici présentes dans la salle.

FATIMA COMBRONERO:

Oui, je suis d'accord qu'il y a trois points essentiels qui apparaissent. Et d'après ce que dit Jean-Jacques, effectivement il n'est pas nécessaire de rédiger de nouveau le texte qui condamne la surveillance mais simplement envoyer un message. Il ne s'agit pas de rédiger de nouveau ce texte. D'un autre côté, assumer un engagement pour l'avenir au sein de l'ALAC en examinant et débattant des résultats de NetMundial dans notre région par exemple, à l'IGF Mondial ou à d'autres séances, on aura l'occasion de le faire.

Par rapport au document final auquel nous parviendrons dans cette réunion, je suis d'accord pour dire que nous sommes tous engagés pour participer à cela. Donc si on n'a pas d'autres thèmes pour discuter maintenant, je suggère que cet après-midi, on puisse voir ce qu'on a analysé jusqu'à présent, si on souhaite ajouter quelque chose mais qu'on le fasse tous ensemble pour le finaliser aujourd'hui, tous ensemble, sur la base du consensus. [Applaudissements]

WOLF LUDWIG:

Bon alors, nous allons maintenant faire une liste des suggestions des participants. Liste de ce qu'ils souhaitent voir figurer dans les recommandations du rapport final, par rapport à la séance d'hier après-midi et de ce matin. Donc l'objectif du rapport, c'est de donner lieu à des recommandations en termes de politiques. Donc cet après-midi, nous allons devoir résumer tout cela pour que cela se traduise par des propositions très concrètes.

Donc, à l'occasion des pauses café, à deux reprises, j'ai eu l'occasion d'écouter des discussions très intéressantes entre les personnes qui participent à cette réunion. Donc peut-être que, pendant le déjeuner ou après la pause déjeuner, deux/trois personnes pourraient venir et dire « Voilà, on voudrait ajouter telle et telle chose » et présenter donc cet après-midi des propositions concrètes et des recommandations. On en ferait une liste et on pourrait les examiner comme recommandations finales dans le rapport final de cette réunion.

GUNELA ASTBRINK:

J'aimerais faire un commentaire là-dessus. Après le déjeuner, nous allons avoir un résumé de ce dont il a été question jusqu'à présent avec l'aide de Patrick Dodson, ainsi que l'aide des rapporteurs. Et nous allons le présenter sous forme de présentation à l'écran afin de nous assurer que l'on a couvert tous les points évoqués jusqu'à présent et pour vous permettre, à vous, de réagir et de dire « voilà, il faut ajouter telle ou telle chose » ou « il faut rédiger cela de telle ou telle manière ». Donc c'est très important que cet après-midi, on le fasse.

Mais maintenant, il nous reste environ 40 minutes avant la pause déjeuner pour nous assurer que nous avons couvert en détails et en profondeur et de la manière dont nous l'espérons ce sujet en particulier afin qu'on puisse avoir un rapport et une discussion sur ce rapport après le déjeuner. Donc vous avez maintenant l'occasion de parler davantage des clauses particulières du document de NetMundial qui est très important pour nous ici ou sur d'autres aspects relatifs à cette question.

Et nous avons eu une intervention très intéressante sur ce qui a été stipulé dans la première mouture de la déclaration de NetMundial et ce qui a été modifié et ça c'est très important pour nous de savoir quelle est la teneur de ces changements. Il peut y avoir un changement de rédaction que nous pouvons maintenant préciser puisque nous en avons l'occasion maintenant.

CHRISTIAN CASAS:

Bonjour. Je m'appelle Christian Casas du Centre d'Etudes des Travailleurs Judiciaires de la province de Buenos Aires, en Argentine. Comme recommandation, ce qui m'intéresserait, si on peut l'ajouter, c'est de traiter toutes ces invasions, intromissions, et les considérer comme portant atteintes à l'humanité à un niveau de délit de déshumanité, sachant que c'est un point de départ pour d'autres intromissions pour les militants d'organisations sociales.

MONIQUE CHARTRAND: Bonjour. On m'entend? Mon nom est Monique Chartrand. Je vais m'adresser en Français. Je voudrais commencer par remercier vraiment cette occasion d'échanger sur le rôle des utilisateurs. C'est très précieux. J'espère qu'on aura l'occasion rapidement, et non PAS seulement dans ces camps, de pouvoir continuer ce genre de conversations. J'aimerais apporter des éléments qui nous interpellent beaucoup. Je travaille au Québec National Organization qui accompagne environ 10 000 personnes par année pour s'approprier Internet.

Donc beaucoup de personnes qui ont un faible de littératie, des personnes handicapées, en fait des personnes provenant de toutes les classes sociales. Et nous interpellons régulièrement notre gouvernement pour assurer le droit des utilisateurs. Mais c'est pas du tout évident. Une des choses qui nous préoccupent beaucoup, c'est l'avenir, le futur Internet, c'est-à-dire l'Internet des Objets. Nous sommes préoccupés par un éventuel standard qui va soutenir l'Internet des Objets, qui va avoir des possibilités d'intrusion dans la vie privée comme jamais auparavant.

Donc, on souhaiterait qu'il fasse parti des réflexions de l'ICANN, à la possibilité que ce standard soit une occasion, justement, de partir des utilisateurs pour développer les futures applications de l'Internet. Merci.

GUNELA ASTBRINK: Oui, bien entendu, tout cela va avoir un impact énorme sur les utilisateurs finaux, donc il faut que l'on voit de quelle manière l'ICANN

peut travailler là-dessus et comment y procéder. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce point?

AIDA NOBLIA:

Bonjour. Alors pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées – je les partage d'ailleurs – mais pour faire en sorte que cette déclaration sur la surveillance massive, etc. et les rendre un peu plus concrètes, j'aimerais parler de la question des normes. Je pense qu'il pourrait y avoir une recommandation ou une déclaration sur le fait que l'on puisse parvenir à mettre en place des mesures pratiques, techniques et normatives en vue de prévenir et de sanctionner tous ces problèmes liés à la surveillance massive.

Afin de parvenir à des mesures concrètes pour éviter ce type de problème ou les sanctionner lorsque les normes sont violées et que cela soit traduit également en termes de droits de l'Homme, que cela se traduisent dans nos constitutions nationales parce que le droit de l'Homme est intégré dans la législation nationale et également dans les normes internationales.

Donc ça, ça permet de donner un statut normatif. Donc le réglementer du point technique et normatif afin de mettre en place des mesures concrètes.

DIEGO ACOSTA BASTIDAS:

Cultura Libre Y Software Libre de l'Equateur. J'aimerais redire que, dans la mesure du possible, il serait bon que le groupe insiste avec précision sur une recommandation afin que l'on examine la viabilité de définir ou

créer un espace de représentation unique pour les utilisateurs qui soit en marge de la société civile. Premier point. Deuxième point, eu égard au fait qu'il existe une communauté qui a chaque fois plus d'influence, de développeurs ou éventuellement d'utilisateurs, dans la mesure du possible également, faire en sorte que cette communauté qui a de plus en plus d'influence dans le monde de la société de l'information et de la communication et des connaissances, ait aussi une reconnaissance dans cet espace d'autonomie pour les utilisateurs au sein de l'ICANN. Merci.

GUNELA ASTBRINK:

J'aimerais vous lire un commentaire d'Ignacio à distance concernant la question 3. La déclaration est la suivante « Je pense que certaines structures ALS locales devraient être le lieu de discussion et de collaboration ». Sergio? Dans la salle. Non, ici Monsieur.

[INTERVENANT]:

[Inaudible 01:28:33] d'Azerbaïdjan, d'APRALO. Merci de cette présentation. Vous avez raison par rapport à ce que vous avez dit par rapport à la législation des droits de l'Homme. J'aimerais dire quelque chose. La plupart des grands pays européens ont accepté cette loi sur la protection des informations personnelles et sur les limites de la surveillance.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont défini des lois modèles chaque année. Et les pays doivent mettre en œuvre les réglementations. La plupart des pays européens le font et à cet égard, j'aimerais dire que dans nombre de cas, cela est effectivement

fait. Les pays européens mettent en œuvre ces recommandations. Et j'aimerais faire des commentaires concrets. A quels types de lois internationales relatives aux droits de l'Homme faites-vous référence?

Deuxièmement, je ne sais pas dans quelle partie du document cela a été mentionné, mais vous savez qu'après les attentats terroristes aux Etats-Unis, la coopération internationale entre les pays – par rapport à la surveillance anti-terrorisme – on a noté qu'il devait y avoir une étroite coopération entre les pays, de la part de services spéciaux de certains pays.

C'est ce que font plusieurs pays à l'heure actuelle. Donc allons-nous ou pas continuer à faire cette surveillance? Il faut qu'il y ait une surveillance pour lutter contre les attaques terroristes. Comme vous le savez, ce type de coopération existe entre beaucoup de pays. Donc il serait très bon également de faire une déclaration là-dessus. S'il est nécessaire de mener ce type de surveillance au niveau international pour ce qui concerne la coopération entre les pays, conformément aux recommandations des déclarations anti-terroristes de 2000-2001.

WOLF LUDWIG:

Merci de ce commentaire. Pour éviter tout malentendu et préciser un petit peu la dernière intervention, je pense qu'il est utile de faire référence, au-delà de la déclaration de NetMundial, aux recommandations ou aux documents importants tels que la déclaration récente du Conseil de l'Europe concernant le guide pour utilisateurs d'Internet. Mais il s'agit de recommandation. Donc même au niveau Européen, je suis désolé mais je dois vous contredire, dans la région

européenne, les choses ne sont pas claires parce que la majorité des pays européens qui ont approuvés les recommandations du Conseil de l'Europe ne les mettent pas en œuvre, voire ne les respectent pas.

Et c'est là que le bât blesse. Donc nous avons d'excellentes lignes orientatrices de principes. Mais dans la plupart des cas, il s'agit simplement de recommandations. Elles sont respectées par les entreprises privées mais savoir si les gouvernements les respectent, c'est tout autre chose. Donc il faut les mettre en œuvre ou les respecter, ces principes. Donc je crois qu'on devrait faire référence aux principes existants mais également aux meilleures pratiques qui nous permettent d'avancer.

Telle que la loi Marco au Brésil qui au niveau national s'applique. Mettons en exergue les meilleures pratiques qui pointent vers la bonne direction pour permettre aux pays d'avancer vers des recommandations dans la protection et la mise en place d'un cadre national qui permet d'aller un petit peu plus loin par rapport à quelque chose qui ne figurent que sur le papier jusqu'à présent.

GUNELA ASTBRINK:

Oui, il y a de très bonnes déclarations qui viennent d'être faites. Des déclarations de principes, des guides également. Et nous avons entendu parler de Wolf, de Yuliya sur l'importance de la mise en œuvre de ces déclarations d'intentions. Alors quelles stratégies pouvons-nous utiliser en tant qu'organisation d'utilisateurs finaux? Quelles stratégies pouvons-nous trouver pour la mise en œuvre? Est-ce que vous avez des idées à ce sujet? Ce serait très utile de se concentrer sur la mise en

œuvre. On a vu déjà quelques meilleures pratiques comme Marco Civil au Brésil. Oui?

SERGIO SALINAS PORTO: Je vais m'exprimer en espagnol. Je m'appelle Sergio Salinas. Et j'aimerais donc poursuivre un petit peu. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce document. Donc le droit à la vie privée doit être protégé par les gouvernements, la surveillance ne peut pas être acceptée, la manipulation des données personnelles dans le cadre du respect des droits de l'Homme. C'était tout ce que je voulais dire.

GUNELA ASTBRINK: Oui, je crois que vous nous avez fourni une déclaration en effet, et je me demande si nos reporters ont eu le temps de noter cela pour le procès-verbal. Donc, est-ce que vous pourriez répéter s'il vous plaît, plus lentement peut-être, ces mots pour être sûrs que nous prenions note de ce texte?

SERGIO SALINAS PORTO: Oui, excusez-moi, j'ai peut-être été un petit peu rapide.

Le droit à la vie privée doit être protégé par les gouvernements, la communication doit être protégée des interventions arbitraires, des interventions en rapport avec la surveillance, avec la manipulation, l'utilisation de données personnelles dans le cadre du respect des droits de l'Homme.

GUNELA ASTBRINK: Oui, je vois si vous avez eu le temps de noter. C'est bon, vous avez pris note? Donc on pourra mettre cela sur l'écran. Donc je peux vous envoyer peut-être le texte. Très bien. On va l'utiliser sur Adobe Connect pour prendre connaissance de ce texte. On pourra faire des commentaires si on le désire également, changer des libellés, ainsi de suite. Très bien. Merci beaucoup. Je crois que Jean-Jacques voulait prendre la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Oui, merci beaucoup Gunela. J'aimerais répondre aux remarques de notre collègue de l'Azerbaïdjan. Vous avez mentionné plusieurs choses. La justification par la surveillance de la sécurité du public. Nous sommes bien conscients, personne ne dit non à cela, mais il s'agit d'une communauté d'utilisateurs. Ce qu'on essaye de souligner aujourd'hui, c'est la perspective des utilisateurs finaux.

Ce que vous avez dit est tout à fait légitime et compréhensible, et je suis sûr que nous avons très bien pris note de cela au GAC également où il y a de plus en plus de pays représentés et de représentants des agences du maintien de l'ordre. La situation est très claire à ce niveau mais en ce qui concerne les utilisateurs finaux. Quel est leur point de vue? La surveillance est justifiée pour la lutte contre la criminalité, contre la pornographie infantile, contre le terrorisme, c'est tout à fait net. Mais pas au coût des droits fondamentaux de l'Homme, au respect de la vie privée, la surveillance de masse est véritablement le problème qui nous inquiètent et qui nous préoccupent.

Qu'est-ce qui est fait en Europe? J'aimerais attirer votre attention sur un texte, une ébauche de texte du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme pour les utilisateurs de l'Internet. Un très bon document qui a été publié le 22 octobre 2013 et il a été publié pour [coupure].

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]